

RESTAURATION SCOLAIRE

COMMUNE SAINT THIBAUT DES VIGNES			
A compter de 2022/2023	Revenu mensuel du Foyer < = 750 €	Revenu mensuel du foyer de 751 € <= 1067 €	Revenu mensuel du foyer > 1067 €
PRIX DU REPAS pour 1 enfant inscrit	1,50 €	2,00 €	4,35 €
PRIX DU REPAS pour le 2ème enfant inscrit	1,25 €	1,75 €	3,80 €
PRIX DU REPAS à partir du 3ème enfant inscrit	1,00 €	1,45 €	3,15 €

HORS COMMUNE	
5,65 €	

Création tarif PAI (complet)	
A compter de 2022/2023	COMMUNE / HORS COMMUNE
PAI complet	0,50 €

Création tarif PAI (non complet)	
A compter de 2022/2023	COMMUNE / HORS COMMUNE
PAI non complet	1,00 €

La dégressivité s'applique aux enfants de la même famille de Saint Thibault scolarisés et fréquentant la restauration scolaire sur la commune